

SUBVENTION MOBILITE

Demande à déposer à la réception de la Mairie, rue des Boudines 2.

Conditions d'octroi du catalogue de subvention :
www.meyrin.ch/fr/agir-pour-demain



Nom et Prénom / Entreprise / Association :

Date de naissance :

Adresse et NPA :

Numéro de téléphone :

Email :

IBAN :

Demande de subvention

- ☐ Achat d'un véhicule à assistance électrique (VAE) ou réparation VAE (tous les 5 ans)
- ☐ Réparation vélo mécanique (tous les ans)
- ☐ Abonnement général ou abonnement de parcours

Pièces à fournir

- Particuliers : Carte d'identité ou titre de séjour valable
- Entreprises / Associations : Extrait du registre du commerce, statuts et / ou facture SIG.
- Facture originale **acquittée / tampon du magasin** datant de moins de 12 mois pour les particuliers mentionnant : Coordonnées du magasin ou vendeur, date d'achat, type de vélo ou d'abonnement, nom et adresse de l'acheteur.

Pour rappel, les achats de vélos sont subventionnés uniquement auprès des commerces genevois et les réparations auprès des ateliers meyrinois.

La subvention sera versée dans un délai d'environ un mois sur le compte bancaire mentionné dans la requête, après vérification. Les subventions indûment perçues feront l'objet d'une dénonciation et devront être remboursées.

En signant le présent document, le/la soussignée s'engage à respecter les conditions du catalogue.

Meyrin, le

Signature :

Validation interne		
Guichet multiservice	UTE	FIN
☐ Vérification Infopop des personnes physiques ☐ Copie du dossier complet : - Pièce d'identité - Facture originale tamponnée (datant de moins de 12 mois) et dont le montant de la réparation (pièces et main d'œuvre) - Le nom et l'adresse du client doivent être inscrits sur la facture - Commerce professionnel situé sur le Canton et réparateur professionnel inscrit au registre du commerce et dont l'atelier de réparation est situé à Meyrin - Coordonnées bancaires - Pour les associations : copie des statuts - Pour les entreprises : extrait du registre du commerce ou un document officiel attestant l'adresse de l'activité (par exemple une copie de facture SIG datant de moins de trois mois) ☐ Copie de l'attestation de dépôt de dossier remise au bénéficiaire, dûment signée par ce dernier	☐ Vérification sur l'extrait du RC que la société n'est pas radiée et que la personne qui demande la subvention a la qualité de signer (uniquement pour les entreprises) ☐ Vérification sur les statuts des associations que la personne qui demande la subvention a la qualité de signer ☐ Achat VAE 20% de la valeur TTC de l'achat. Subvention maximale de CHF 1'000.- par véhicule. Soit un montant de subvention de : CHF : ☐ Réparation VAE 50% du coût de la réparation/révision TTC jusqu'à CHF 1'000.-. Soit un montant de subvention de : CHF : ☐ Réparation vélo mécanique 100% du coût de la réparation/révision TTC jusqu'à CHF 200.- de subvention Soit un montant de subvention de : CHF : ☐ AG ou abonnement de parcours 400.- 18 à 24 ans 200.- 25 à 30 ans ou dès 60 ans à l'AVS Soit un montant de subvention de : CHF :	☐ Introduction du dossier dans le workflow pour paiement
Visa :	Visa :	Visa :
Date :	Date :	Date :
→ Transmission service UTE pour validation	→ Transmission service FIN pour paiement	→ Classement dossier